

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT DE L'ÉVALUATION FINALE
DU PROJET 2021/PRYC/000673**

**« Promouvoir un enseignement secondaire technique inclusif et de qualité qui favorise
l'insertion professionnelle et l'exercice de la citoyenneté mondiale (Haïti) ».**

CONTENU

1.	<u>Introduction</u>	3
2.	<u>Antécédents</u>	4
3.	<u>Acteurs impliqués</u>	6
4.	<u>Portée de l'évaluation</u>	8
5.	<u>Questions et critères d'évaluation</u>	8
6.	<u>Méthodologie d'évaluation et plan de travail</u>	10
7.	<u>Documents et sources d'information</u>	11
8.	<u>Structure et présentation du rapport</u>	11
9.	<u>Équipe d'évaluation</u>	13
10.	<u>Principes de l'évaluation, autorité et publication</u>	13
11.	<u>Délais et budget pour l'évaluation</u>	14
12.	<u>Présentation de l'offre technique et économique et critères de valorisation</u>	15

1. INTRODUCTION

Le projet faisant l'objet de l'évaluation a été mis en œuvre par la Fondation Jóvenes y Desarrollo (ci-après JyD) et les partenaires locaux en Haïti : la Fondation Rinaldi et les Salésiens d'Haïti.

La Fondation "Jóvenes y Desarrollo" (ci-après JYD) est une Organisation Non Gouvernementale salésienne à but non lucratif, engagée dans le domaine de l'éducation et le développement des populations les plus vulnérables à travers le monde. Son action est axée sur la promotion et le développement de l'enfance et de la jeunesse, en rendant effectif leur droit à l'éducation avec une attention particulière à la formation technique.

La Fondation Rinaldi (ci-après FR) est le Bureau de Planification et de Développement des Salésiens de Don Bosco en Haïti. Les Salésiens de Don Bosco sont présents en Haïti depuis 1936 et offrent depuis lors éducation, formation professionnelle, programmes et soins institutionnels aux enfants et aux jeunes. Le partenaire local est actif en Haïti depuis plus de 70 ans.

L'objet est l'évaluation finale de la Convention "Promouvoir un enseignement secondaire technique inclusif et de qualité qui favorise l'insertion professionnelle et l'exercice de la citoyenneté mondiale (Haïti)", avec le numéro de dossier 2021/PRYC/000673.

Le projet a débuté le 20 avril 2022 et prendra fin le 19 avril 2025.

La proposition présentée ici vise à promouvoir l'éducation technique et citoyenne dans le système d'éducation publique d'Haïti, et plus spécifiquement l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire, en mettant l'accent sur l'éducation technique et citoyenne, et en développant les compétences des jeunes pour leur insertion socioprofessionnelle ;

Dans le cadre de ce projet, JYD, en collaboration avec le partenaire local, a réalisé des efforts considérables pour le suivi de son développement. Cependant, à l'interne, les organisations ne disposent pas d'une unité d'évaluation, il est donc important de mener une évaluation finale participative avec un évaluateur externe.

L'évaluation finale du projet est motivée par l'intérêt de réfléchir sur les aspects les plus pertinents de l'intervention, et d'engager des processus d'apprentissage permettant de tirer des conclusions utiles pour améliorer la méthodologie des interventions futures et l'efficacité de l'aide, tout en générant des réflexions et des dynamiques de changement dans les différents processus à entreprendre.

Les objectifs généraux de l'évaluation sont de vérifier la qualité de l'intervention, d'évaluer le degré de réalisation des résultats, de formuler des recommandations d'amélioration et de générer des apprentissages pour contribuer aux actions futures.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Évaluer la conception et l'exécution de l'intervention. La cohérence entre les activités, les résultats prévus et l'atteinte des objectifs.
- Évaluer si les résultats attendus ont été atteints avec les activités réalisées, en analysant les raisons des résultats non atteints et en promouvant des propositions d'amélioration pour les futures interventions.

- Proposer des systèmes de suivi et d'évaluation pour des interventions similaires en termes d'efficacité et d'efficience.
- Identifier les bonnes pratiques durant la mise en œuvre du projet.
- Tirer des conclusions et des recommandations permettant d'améliorer la qualité des interventions futures.

En ce qui concerne l'utilité de cette évaluation, il est attendu de formuler des recommandations concernant les éléments clés de l'exécution, qui seront utilisés par les entités gestionnaires et leurs partenaires locaux :

- Utiliser les conclusions et recommandations de l'évaluation pour améliorer la formulation, la mise en œuvre et le suivi des futurs projets de coopération.
- Améliorer les interventions éducatives et le soutien à l'insertion professionnelle des élèves des centres éducatifs

2. ANTÉCÉDENTS

Comme mentionné précédemment, le projet faisant l'objet de l'évaluation finale s'intitule : « Promouvoir un enseignement secondaire technique inclusif et de qualité qui favorise l'insertion professionnelle et l'exercice de la citoyenneté mondiale en Haïti ».

La mise en œuvre du projet a été approuvée pour débuter le **20 avril 2022**, avec une durée initiale de **deux ans**, jusqu'au **19 avril 2024**. Toutefois, une extension d'**un an** a été communiquée à l'**Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)**, portant ainsi la période d'exécution jusqu'au **19 avril 2025**.

Le budget total du projet s'élève à 544.001€, dont 519.500 € proviennent de la contribution de l'AECID.

Ce projet, subventionné par l'AECID, joue un rôle significatif dans le secteur de l'éducation en Haïti et contribue à garantir le droit à l'éducation. Son impact se traduit à travers les résultats suivants :

- **Résultat 1** : Augmentation de l'offre éducative grâce à la mise en place d'une spécialisation technologique.
- **Résultat 2** : Amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire par l'adoption de la méthodologie de l'approche par compétences et l'intégration de l'éducation au développement et à la citoyenneté.
- **Résultat 3** : Renforcement de la gestion et de l'organisation des établissements scolaires, y compris l'approche par compétences.
- **Résultat 4** : Promotion de l'employabilité des jeunes, en particulier des filles.

Le projet a été déployé dans **quatre lycées de Port-au-Prince** :

- Le Lycée National de Pétiion Ville, établissement d'enseignement public ;
- L'École Dominique Savio à Pétiion Ville, administrée par les Salésiens ;
- L'École Marie Dominique Mazzarello, à Pétiion Ville, administrée par les Filles de Marie Auxiliatrice ;
- L'Institution Sainte Rose de Lima, administrée par les Sœurs de Saint Joseph de Cluny.

Les bénéficiaires sont :

- **Titulaires de droits** : les jeunes, avec un total de **1 112 élèves (758 filles et 354 garçons)** du secondaire dans les écoles présélectionnées, ainsi que les futurs élèves des classes de fin d'études.

- **Titulaires de responsabilités** : les acteurs du système éducatif (**431 femmes et 262 hommes**), comprenant les établissements d'enseignement, le personnel enseignant, les équipes de gestion et d'appui, ainsi que les familles et la société civile.
- **Titulaires d'obligations** : les responsables du **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)**.

Conformément à la matrice de planification, le projet vise à promouvoir un enseignement secondaire technique inclusif et de qualité, facilitant ainsi l'insertion professionnelle et l'exercice de la citoyenneté mondiale en Haïti.

- **Objectif général** : Garantir un enseignement secondaire de qualité favorisant l'insertion professionnelle en Haïti.
- **Objectif spécifique** : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire en promouvant un apprentissage pertinent et efficace.

Les quatre résultats attendus sont les suivants :

1. Augmenter l'offre éducative par l'introduction d'une spécialité technologique.
2. Améliorer la qualité de l'enseignement grâce à la méthodologie de l'approche par compétences et à l'éducation au développement et à la citoyenneté.
3. Renforcer l'organisation et la gestion des établissements scolaires en intégrant l'approche par compétences.
4. Favoriser l'employabilité des jeunes, en mettant un accent particulier sur les filles.

3. ACTEURS IMPLIQUÉS

Les différents acteurs impliqués dans le projet faisant l'objet de l'évaluation sont les suivants :

- Fondation JyD en tant qu'entité gestionnaire et co-financeuse de l'intervention, avec l'équipe technique sur le terrain, le personnel expatrié et le personnel au siège en Espagne.
 - AECID en tant qu'entité financière.
 - FR et les Salésiens de Don Bosco (SDB) en tant que partenaires locaux.
1. **L'Unité de Gestion** de l'évaluation sera composée du personnel de Jeunes et Développement sur le terrain et au siège, ainsi qu'un représentant de l'entité partenaire local. Elle sera l'interlocuteur pour tout ce qui concerne la gestion de l'évaluation. Cette unité est responsable de la gestion de l'évaluation, de son design, de l'élaboration des TdR et de la sélection de l'équipe d'évaluation ; elle facilitera également l'accès à toute information et documentation pertinente pour l'équipe d'évaluation, ainsi que l'accès aux informateurs clés et à tous les acteurs participants à l'évaluation, en encourageant leur participation.
 2. **Le Comité de Suivi** de l'évaluation sera composé des mêmes acteurs que l'unité de gestion, y compris le Bureau de la Coopération Espagnole (OCE) de l'AECID dans le pays. Ses fonctions seront : superviser la qualité du processus d'évaluation, valider les documents et rapports produits pour les enrichir de leurs contributions, s'assurer qu'ils répondent aux besoins d'information exprimés, diffuser les résultats de l'évaluation et promouvoir l'application effective des recommandations.

3. **La Commission de Suivi** du projet est constituée du personnel de JyD au siège et du personnel de l'AECID à Madrid.

4. **Groupe cible :**

Titulaires de Droits : Élèves et enseignants ayant participé aux différentes activités de la Convention.

Titulaires de Responsabilités : Directeurs et communauté éducative des Lycées, communauté éducative ayant participé aux activités du projet, formateurs ayant participé aux activités de formation sur l'Approche par Compétences de l'ENTEC-*École Normale Technique*.

Titulaires d'Obligations : Responsables du MENFP (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle).

Acteurs	Acteurs et Entité	Attentes de participation	Pertinence dans les processus	Priorité (de 1 à 4)
Titulaires de Droits	Jeunes et enseignantes des centres du projet	Informateurs clés	Fournissent des informations indispensables pour l'évaluation	4
Titulaires de Responsabilités	Responsables et communauté éducative des centres du projet	Informateurs clés	Fournissent des informations en tant que responsables de la mise en œuvre des actions dans les centres	4
	Équipe ENTec	Informateurs clés	Fournissent des informations clés pour le développement des actions de sensibilisation	4
	Entreprises	Informateurs clés	Fournissent des informations sur les compétences acquises par les étudiants/es et l'adaptation de l'offre de formation au marché du travail	4
Titulaires d'Obligations	MENFP – Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	Informateurs clés	Fournissent des informations sur les compétences acquises par les étudiants/es et l'adaptation de l'offre de formation au marché du travail	4
	DES- Direction de l'enseignement secondaire	Participation active tout au long du processus d'évaluation	Fournissent des informations clés dans le processus d'évaluation	4
Entités partenaires locales	Fondation Rinaldi (FR) et Salésiens de Don Bosco	Participation active tout au long du processus d'évaluation	Fondamentales en tant que promoteurs des interventions de développement, gestionnaires de l'évaluation et destinataires des résultats	4
Entités co-financeuses et gestionnaires de l'intervention	F. Jóvenes y Desarrollo (JyD)	Participation active dans les processus d'évaluation	Fondamentales en tant que promoteurs/gestionnaires de l'évaluation et destinataires des résultats	4
Entité financière	AECID/OCE	Participation active dans le suivi du projet et informateur clé	Fondamentales dans le processus de suivi et de communication avec l'organisation gestionnaire. Fournissent des informations indispensables.	4

4. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

Dans le cadre du projet 2021/PRYC/000673 « Promouvoir un enseignement secondaire technique inclusif et de qualité qui favorise l'insertion professionnelle et l'exercice de la citoyenneté mondiale (Haïti) ».les portées sont les suivantes :

La portée de l'évaluation se concentrera sur l'élément d'analyse suivant :

Il s'agira d'évaluer les connaissances et les compétences acquises par les groupes cibles ayant participé aux différents processus de formation.

La portée géographique comprend la capitale, Port-au-Prince.

La portée institutionnelle tiendra compte de l'implication de la Fondation Rinaldi et de Jeunes et Développement.

Portée temporelle : la période à évaluer s'étend du 20 avril 2022 au 19 avril 2025.

Pour l'évaluation, les indicateurs prévus dans la formulation et la ligne de base (LdB) seront utilisés.

Province	Municipio	Centre éducatif
Ouest	Port-au-Prince	Institution Sainte-Rose-de-Lima
		College Dominique Savio
		Lycée national Pétion-Ville
		College Marie Dominique Mazzarello

5. QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Dans le cadre de l'évaluation du projet 2021/PRYC/000673 « Promouvoir un enseignement secondaire technique inclusif et de qualité qui favorise l'insertion professionnelle et l'exercice de la citoyenneté mondiale (Haïti) ».les portées sont les suivantes l'équipe d'évaluation devra répondre aux questions suivantes selon les critères techniques d'évaluation :

Pertinence : Adéquation des résultats et des objectifs de l'intervention au contexte dans lequel elle se déroule, aux problèmes identifiés et aux priorités fixées par les titulaires de droits, les administrations publiques et d'autres parties prenantes.

L'équipe d'évaluation analysera la pertinence en se basant sur les questions suivantes :

- Le projet répond-il aux besoins de la population bénéficiaire ?
- Le projet s'est-il concentré sur le profil des titulaires de droits prévu dans la formulation ?
- L'analyse causale de l'identification reste-t-elle valide dans le contexte actuel ?

- Le projet est-il conforme aux priorités actuelles des entités locales partenaires et des autorités publiques compétentes ?
- Les actions de formation des différents groupes cibles (enseignants, étudiants) sont-elles pertinentes en fonction des besoins de chaque groupe ?
- Dans quelle mesure le projet constitue-t-il une opportunité et une contribution pour renforcer le travail dans les centres éducatifs ?

Efficacité : Évaluer le degré de réalisation des résultats et objectifs prévus initialement.

L'équipe d'évaluation analysera le niveau de réalisation des résultats du projet, notamment en ce qui concerne les processus de formation avec les groupes cibles, en se basant sur les questions suivantes :

- L'objectif spécifique du projet a-t-il été atteint ?
- Les résultats attendus ont-ils été atteints ? Dans le cas contraire, quelles améliorations sont proposées pour les interventions futures ?
- Y a-t-il des écarts significatifs entre les indicateurs prévus et les indicateurs atteints, et si c'est le cas, quelles en sont les causes ?
- Les activités prévues ont-elles été réalisées ? Ces activités ont-elles permis d'atteindre les résultats escomptés ?
- Les enseignants des centres éducatifs ont-ils réussi à intégrer la méthodologie de l'approche par compétences dans le processus d'enseignement-apprentissage ?
- Quel a été le niveau de participation des étudiants dans le processus de formation ?
- Les hommes et les femmes ont-ils bénéficié des mêmes opportunités dans la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il facilité aux titulaires de droits un meilleur accès au marché du travail ? Quelles difficultés ont été rencontrées pour cela ?
- Les compétences acquises par les diplômés des spécialités leur ont-elles permis de créer leur propre entreprise ou de trouver un emploi indépendant ?
- Les enseignants et les étudiants ont-ils rencontré des difficultés dans les formations ?
- D'autres effets imprévus ont-ils été observés ?
- Quels facteurs - internes ou externes - ont influencé l'atteinte des résultats ?
- Quelles sont les meilleures pratiques mises en œuvre dans le projet ? Quelles pratiques devraient être éliminées ou révisées pour les futures interventions ?

Efficience : Évaluer les résultats obtenus par rapport aux ressources utilisées.

L'équipe d'évaluation analysera l'optimisation des ressources en se basant sur les questions suivantes :

- Un suivi administratif et comptable adéquat a-t-il été réalisé, garantissant un contrôle approprié des dépenses et une prise de décision opportune et en temps voulu ?
- Les fonds ont-ils été disponibles dans les délais prévus ?
- Quels mécanismes de suivi du projet ont été utilisés ?
- Quels facteurs externes et/ou internes ont influencé les éventuels retards ?
- Les dépenses engagées pour les activités ont-elles été cohérentes ?
- Y a-t-il eu des écarts budgétaires significatifs ? À quoi sont-ils dus ? Ont-ils affecté les résultats prévus du projet ?

Impact.

L'équipe d'évaluation analysera les principaux impacts négatifs ou positifs en se basant sur les questions suivantes :

- Quel impact la formation théorique et pratique a-t-elle eu sur les étudiants ?
- Quelle est la satisfaction des jeunes bénéficiaires du projet ?
- Dans quelle mesure des lignes stratégiques ont-elles été intégrées dans les documents institutionnels pour la production des formations (modules d'enseignement pédagogique, modules d'insertion professionnelle...) ?
- Quels changements significatifs le projet a-t-il apporté dans les centres éducatifs ?
- Les étudiants, enseignants et directeurs considèrent-ils avoir expérimenté des changements substantiels dans leur apprentissage grâce aux processus de formation liés au projet ?

Viabilité : Évaluer la pérennité des effets positifs générés par l'intervention après le retrait de l'aide.

- L'équipe d'évaluation analysera la viabilité du projet en se basant sur les questions suivantes :
- Les entités locales partenaires ont-elles la capacité suffisante pour gérer le service éducatif qu'elles fournissent ?
- Les stratégies actuelles des entités locales partenaires sont-elles adéquates et/ou suffisantes pour garantir la durabilité des centres de formation ?
- Le projet a-t-il réussi à renforcer des processus garantissant la durabilité des impacts positifs du projet ?

6. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ET PLAN DE TRAVAIL

La société de conseil ou les professionnels indépendants devront présenter une proposition méthodologique d'évaluation qui comprendra une approche méthodologique et les techniques les plus appropriées de collecte et d'analyse des informations, en justifiant la sélection effectuée. La méthodologie doit être participative.

En outre, un plan de travail sera présenté, détaillant les phases et les délais du processus d'évaluation ainsi que les produits à livrer. Ce plan de travail comprendra les phases suivantes:

- **Travail préparatoire** : Il définira le plan de travail définitif. Pour cela, la méthodologie et les techniques proposées seront préalablement revues et ajustées, le calendrier de travail sera établi, et les mécanismes de coordination et de communication avec l'équipe d'évaluation ainsi que les mécanismes de diffusion des résultats seront définis.
- **Étude de bureau** : Elle consiste en l'analyse de la documentation, la conception des outils, la préparation du travail de terrain et un rapport préliminaire de cette phase.
- **Travail de terrain** : Cette phase se déroulera de manière présentielle, chaque fois que possible, avec les différents groupes cibles. La collecte des informations sera effectuée à l'aide des techniques établies, avec la rédaction d'un mémoire de terrain.
- **Rapport d'évaluation** : Rédaction du rapport préliminaire, révision et discussion avec toutes les parties, et élaboration et livraison du rapport final.
- **Communication et diffusion** : Dans cette dernière phase, les résultats de l'évaluation seront diffusés conformément aux moyens définis dans la phase préparatoire.

7. DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION

Les principaux documents et sources de vérification auxquels l'équipe d'évaluation aura accès dès la première phase du processus d'évaluation, et qui serviront de références pour son développement, sont les suivants :

Document	Principaux contenus	Localisation
Projet 2021/PRYC/000673	Description détaillée du contexte, des acteurs, matrice de planification, calendrier et budget.	Siège de JyD et sur le terrain
Accord de collaboration JyD – Fondation Rinaldi	Établit un cadre d'action et les principaux engagements dans la gestion et l'exécution du projet.	Siège et sur le terrain
Rapports de suivi	Rapports techniques et financières de la première année du projet sur l'avancement des résultats, calendrier exécuté, degré d'exécution budgétaire.	Siège et sur le terrain.
Sources de vérification	Preuves des réalisations selon la matrice de planification.	Siège et sur le terrain.
AECID. Normes de gestión, suivi et justification des Convenios y Proyectos de ONGD y de acciones de Cooperación para el Desarrollo. Guía de aplicación (versión revisada diciembre 2019).	Document de l'AECID qui réunit de manière pratique les normes et procédures obligatoires pour les ONGD.	Siège et sur le terrain.
AECID. Guide pour les évaluations de Convenios, Proyectos.	Document facilitant aux entités bénéficiaires de subventions de l'AECID la gestion des évaluations externes obligatoires, autorisées à contracter avec la subvention.	Siège et sur le terrain.
Manuel de gestion des évaluations de la Cooperation Espagnole	Identifie les étapes nécessaires pour mener à bien et réussir une évaluation d'une intervention de coopération au développement.	Siège et sur le terrain.
Plan directeur de la coopération espagnole	Recueille les bases de la politique de coopération, les objectifs, les zones géographiques, priorités, cadre d'action, suivi et évaluation du V Plan Directeur.	Siège et sur le terrain.
Marco de Asociación País (2015-2017)	Cadre stratégique d'action, d'engagement mutuel et de responsabilité partagée entre Haïti et l'Espagne.	Siège et sur le terrain.
Documents pays utilisés dans la formulation du projet	Définissent les lignes directrices dans les différents secteurs.	Siège et sur le terrain.

8. STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT

Le rapport final et les brouillons préliminaires devront respecter la structure suivante :

1. **Résumé exécutif.** Il doit intégrer l'essentiel des informations contenues dans le rapport complet, en mettant l'accent sur les principaux résultats de l'évaluation, les conclusions, les recommandations et les leçons apprises.
2. **Introduction** où seront présentés :
 - i. Contexte et objectif de l'évaluation.
 - ii. Méthodologie utilisée dans l'évaluation.
 - iii. Questions principales et critères d'évaluation (définition).

3. Description de l'intervention évaluée : Indiquer les objectifs, la structure logique de planification, un bref historique et contexte ; organisation et gestion ; acteurs impliqués et contexte économique, social, politique et institutionnel dans lequel l'intervention se déroule.
4. Méthodologie employée :
 - i. Méthodologie et techniques appliquées.
 - ii. Contraintes et limites de la recherche menée.
5. Analyse des informations recueillies et preuves en réponse aux questions et critères d'évaluation préétablis. Interprétation de la réalité en rapport avec les questions d'évaluation formulées.
6. Conclusions de l'évaluation, en lien avec les critères d'évaluation établis.
7. Leçons apprises issues des conclusions générales, indiquant les bonnes pratiques pouvant être extrapolées et alimentant les actions pour les futures interventions.
8. Recommandations dérivées de l'évaluation, classées selon les critères choisis (critères d'évaluation dans les résultats des processus de formation), et chaque fois que possible, mentionner l'acteur (ou les acteurs) à qui s'adresse particulièrement la recommandation.
9. Annexes, parmi lesquelles figureront :
 - Termes de référence de l'évaluation.
 - Plan de travail détaillé (composition de l'équipe et description de la mission : calendriers, itinéraires, visites, entretiens, réunions).
 - Méthodologie proposée, techniques, outils et sources collectées pour la collecte d'informations.
 - Revue documentaire : Liste des sources secondaires utilisées.
 - Entretiens : Liste des informateurs, guide d'entretien, transcriptions et notes.
 - Enquêtes : Modèles, données brutes recueillies et analyses statistiques.
 - Ateliers virtuels participatifs, rapport et produits.
 - Photographies (si possible).
 - Allégations et commentaires des différents acteurs sur le brouillon du rapport, si pertinent, surtout s'il existe des désaccords qui n'ont pas été reflétés dans le corps du rapport.
 - Une fiche-résumé de l'évaluation sera également présentée (en suivant le format établi par le CAD de l'OCDE).

Le rapport final d'évaluation ne devra pas dépasser 50 pages (annexes non comprises), et le résumé exécutif ne devra pas excéder 5 pages.

Une fois discuté et approuvé par toutes les parties concernées, le rapport final sera présenté en format électronique à l'unité de gestion (JyD), qui remettra à l'AECID une copie du rapport en version papier et en version électronique. Le rapport final ainsi que le résumé exécutif devront être présentés en français.

9. ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'évaluation sera effectuée par l'entreprise ou l'entité consultante ou le professionnel indépendant sélectionné, disposant de capacités, d'expérience et de qualifications professionnelles démontrables pour mener une évaluation de cette nature, et dont la disponibilité immédiate devra être explicitée dans la proposition.

Les profils seront en adéquation avec le type de projet éducatif objet de l'évaluation :

- Une expérience professionnelle (y compris en recherche) minimale de 3 ans sera exigée pour tous les membres, de préférence dans l'évaluation de projets/conventions de coopération au développement.
- Connaissances des techniques de recherche sociale, des techniques d'analyse participative et de la méthodologie d'évaluation.
- Connaissance et/ou expérience des processus éducatifs, la connaissance de la méthodologie d'approche par compétences sera valorisée positivement.
- Connaissance et/ou expérience dans les thématiques du Développement Humain.
- Connaissance des zones ou du cadre géographique couvert par le projet.
- Maîtrise des outils informatiques.

Il est important qu'ils disposent d'une bonne capacité de communication assertive, qu'ils aient une aptitude à affronter des situations variées, une sensibilité interculturelle et une capacité à travailler en équipe.

L'équipe consultante devra présenter, avec la proposition technique et économique, les éléments suivants :

- Description du nombre de membres de l'équipe d'évaluation, leur profil professionnel, les travaux similaires antérieurs ; Curriculum vitae des membres, en désignant la personne responsable et interlocutrice de l'équipe d'évaluation.
- Références des membres de l'équipe pouvant être vérifiées.
- Pour respecter les obligations fiscales, une facture en-tête avec pied d'imprimerie devra être présentée.
- Registres légaux de constitution pour les entreprises de conseil.
- Le coût des assurances sera à la charge de l'équipe consultante.

La personne responsable de l'équipe agira en tant qu'interlocutrice et représentante auprès de JyD lors des contacts avec les responsables et les parties prenantes du projet. Tout changement dans la composition de l'équipe d'évaluation devra être préalablement notifié et autorisé par l'Unité de Gestion de l'Évaluation.

10. PRINCIPES DE L'ÉVALUATION, AUTORITÉ ET PUBLICATION

Cette évaluation sera guidée par les Normes de Qualité pour l'Évaluation du Développement du Comité d'Aide au Développement (CAD) et par les dispositions de la Politique d'Évaluation de la Coopération Espagnole. Tout au long du processus d'évaluation, l'équipe évaluatrice devra observer les principes suivants :

- **Anonymat et confidentialité** : Lors de la conduite de l'évaluation, le respect de l'intimité et le traitement approprié des données personnelles doivent être garantis. En particulier, dans des contextes de difficultés ou de risques pour l'intégrité personnelle, des mesures renforcées doivent être prises pour éviter tout préjudice découlant de l'identification des personnes participant à l'évaluation.
- **Responsabilité** : Tout désaccord ou différence d'opinion entre les membres de l'équipe ou entre ceux-ci et les membres de l'unité gestionnaire de l'évaluation concernant les conclusions ou recommandations doit être mentionné dans le rapport. Toute affirmation doit être soutenue par l'équipe ou le désaccord doit être consigné.
- **Intégrité** : Les évaluateurs auront la responsabilité de soulever des questions non mentionnées spécifiquement dans le cahier des charges, si cela est nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.
- **Indépendance et impartialité** : L'équipe évaluatrice doit garantir son indépendance vis-à-vis de l'objet évalué. Les membres traiteront toutes les personnes et les groupes impliqués dans le processus d'évaluation avec respect et sans discrimination, et accompliront leurs tâches avec intégrité et honnêteté.
- **Validation de l'information** : Il revient à l'équipe évaluatrice de garantir la véracité des informations recueillies pour l'élaboration des rapports, et en dernière instance, elle sera responsable des informations présentées dans le rapport d'évaluation.
- **Incidents** : En cas de problèmes imprévus lors de la réalisation du travail de terrain ou à toute autre phase de l'évaluation, ils doivent être immédiatement communiqués à JyD, qui, si nécessaire, les communiquera à l'AECID. À défaut, l'existence de ces problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier le non-respect des dispositions des Termes de Référence.
- **Droits d'auteur et diffusion** : Tous les droits d'auteur appartiennent à JyD, qui détient le droit exclusif de diffusion des informations recueillies et du rapport final.

L'AECID se réserve le droit de reproduire, distribuer ou communiquer publiquement le rapport d'évaluation sans accord préalable avec l'entité, lorsque cela est nécessaire pour le bon déroulement des procédures administratives. Une autorisation préalable de l'entité sera requise pour d'autres types de diffusion.

11. DÉLAIS ET BUDGET POUR L'ÉVALUATION

La durée initialement prévue du processus d'évaluation sera de 8 semaines, avec un début approximatif le 1er juin 2025 et une fin le 31 juillet 2025.

L'équipe d'évaluation doit présenter dans son offre technique le plan de travail correspondant au délai établi. Le calendrier des activités suivant est estimé, mais pourrait varier en fonction de la proposition et des négociations avec l'équipe d'évaluation :

- Travaux préparatoires pour établir le Plan de Travail définitif : 1 semaine à compter de la signature du contrat.
- Étude de cabinet : 2 semaines.
- Travail de terrain : de 2 à 3 semaines.
- Rapport d'évaluation : 2 semaines.
- Communication et diffusion des résultats de l'évaluation : 1 semaine.

L'évaluation doit être réalisée dans un délai maximum de 8 semaines, à compter de la signature du contrat de services professionnels.

L'équipe d'évaluation doit présenter dans son offre technique le plan de travail correspondant au délai établi.

12. PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE ET CRITÈRES DE VALORISATION.

Conformément à ce qui est établi dans le présent Cahier des Charges, il conviendra de présenter l'offre technique et économique.

L'offre économique doit inclure tous les frais générés, quels qu'ils soient, et découlant du processus d'évaluation (honoraires, frais de fonctionnement, etc.). Il est important de noter que tout le processus sera virtuel. L'offre sera présentée sous la forme d'un coût unique pour l'entité contractante et devra être exprimée en euros.

Comme référence pour l'évaluation de ces critères, le tableau de notation suivant sera utilisé :

Critères d'évaluation	Score
1. Proposition technique :	40%
1.1 <i>Qualité globale de la proposition methodologique ;</i>	20%
1.2 <i>Proposition détaillée des techniques à appliquer ;</i>	10%
1.3 <i>Plan de travail calendarisé, avec un accent sur le travail de terrain ;</i>	10%
2. Offre économique :	30%
2.1 <i>Détail des concepts de dépenses et des montants ;</i>	10%
2.2 <i>Efficacité par rapport aux autres offres reçues ;</i>	20%
3. Profil du consultant/e :	30%
3.1 <i>Expérience dans l'évaluation de projets/conventions de cooperation au développement ;</i>	15%
3.2 <i>Expérience dans le secteur de l'éducation, avec un accent sur le DH et SA ;</i>	5%
3.3 <i>Expérience dans l'application des techniques de recherché et d'analyse participative ;</i>	5%
3.4 <i>Produits similaires de qualité ;</i>	5%

Seul le candidat sélectionné sera contacté ; si, dans un délai de 15 jours à compter de la clôture de l'appel à propositions, le candidat n'est pas contacté, il devra considérer sa proposition comme non retenue.

Une fois l'entreprise ou le consultant indépendant sélectionné par Jóvenes y Desarrollo, l'AECID procédera à une révision des Cahiers des Charges et de la proposition sélectionnée, révision qui pourrait impliquer l'introduction de modifications dans le présent document et/ou dans la proposition sélectionnée.



Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique en indiquant dans l'objet : "Évaluation projet 2021/PRYC/000673 à l'email suivant :

À l'attention de : Pedro Marquez : pedro.marquez@jovenesydesarrollo.org
Marta Herrera : marta.herrera@jovenesydesarrollo.org

En copie : Susana Gaspar : susana.gaspar@jovenesydesarrollo.org

Date limite de réception des offres : 15 mars 2025